

COVID-19

FOIRE AUX QUESTIONS / ASSURÉS

APRIL Moto

DATE DE MISE À JOUR : 9 NOVEMBRE 2020

INFORMATION RECONFINEMENT

Nous restons mobilisés à vos côtés

Nos équipes restent **100% disponibles et opérationnelles** pendant cette période de reconfinement et l'ensemble de nos services fonctionnent normalement.

Nous vous invitons à privilégier votre espace assuré accessible depuis notre site april-moto.com, pour **consulter et modifier votre contrat**, déclarer un sinistre, nous adresser des documents, régler votre cotisation.

Pour toute autre demande, vous pouvez contacter notre service de gestion à l'adresse : moncontrat@april-moto.com

Si vous avez un **sinistre en cours**, nos gestionnaires poursuivent le traitement de votre dossier.
Pour contacter le service, utilisez l'adresse : indemnisation@april-moto.com

Si vous avez une **souscription en cours de validation**, vous pouvez déposer vos documents en toute simplicité directement sur votre espace assuré accessible depuis notre site april-moto.com pour recevoir votre carte verte.